



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 469.14-2019 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE JOLIETTE NUMÉRO 469-2019

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, NANCY FORTIER,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MRC JOLIETTE, QUE :

Conformément à l'article 53.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement numéro 469.14-2019 modifiant le règlement numéro 469-2019 intitulé « Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté de Joliette » afin de changer une affectation dans la municipalité de Sainte-Mélanie et de prolonger le périmètre d'urbanisation sur le territoire de Village Saint-Pierre est entré en vigueur le 10 février 2025 suivant la notification d'un avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation attestant que le règlement respecte les orientations gouvernementales.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau administratif de la MRC, via notre site internet à la section « Aménagement du territoire » et également au bureau de chaque municipalité et ville du territoire.

Donné à Joliette, ce 17 mars 2025.

Nancy Fortier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Martine Malo, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
(prénom et nom) (poste)

de la municipalité ou ville de Sainte-Mélanie, certifie avoir publié l'avis public

ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le

20 mars 2025 entre 9h00 et 17h00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 mars 2025.

Martine Malo
Signature